

COMMUNE DE LA COUARDE-SUR-MER

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 31 MAI 2017

COMPTE-RENDU

L'an deux mille dix-sept, le 31 mai à 19 heures, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués le 26 mai 2017, se sont réunis en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur le Maire.

Etaient présents : Mesdames Béatrice TURBE, Peggy LUTON, Véronique HERAUD, Virginie CANARD, Dominique BAESJOU et Annick DEVAUD-CHARLES ainsi que Messieurs Patrick RAYTON, Tony BERTHELOT, Jacques DURET, Philippe MARSAC, Thierry TURBE et Jean-Claude BROCHARD.

Etaient absents excusés : Madame Emmanuelle CURRAN ainsi que Messieurs Rémy PALITO et Alain CLEMENT.

Pouvoirs : Madame CURRAN à Madame CANARD
Monsieur PALITO à Madame TURBE
Monsieur CLEMENT à Madame HERAUD

Secrétaire de séance : Madame Virginie CANARD

Assistait à la séance : Catherine COPPIN, DGS.

1 – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 AVRIL 2017

Après en avoir délibéré, l'Assemblée délibérante approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance plénière du Conseil Municipal en date du 26 avril 2017.

2 – COMPTES-RENDUS DES COMMISSIONS ET REUNIONS

2.1 – COMMISSION « VIE QUOTIDIENNE » DU 11 MAI 2017

Monsieur le Maire donne la parole à Madame LUTON qui rend compte des travaux de la Commission « Vie quotidienne » du 11 mai 2017.

1. POINT D'INFORMATION SUR LES ANIMATIONS D'ETE

- le guide des animations 2017 est finalisé,
- il a été mis sur le site Internet de la Commune, diffusé par Facebook et communiqué à la presse,
- il devrait être mis dans les points de diffusion d'ici le 15 mai (points de diffusion : ceux du Kiosque + autres commerces + les campings de la commune).

Déjà des changements sur le guide :

- annulation Harmonie Municipale du 18 juillet,

- ajout d'une conférence autour des enjeux liés à l'eau, en présence de Fabrice NICOLINO, le 10 juin, dans le cadre de l'exposition de Frank Vogel à la Bibliothèque (NDRL : cette rencontre a finalement été décalée au 17 juin).

Pour les changements d'animation qui interviennent suite à la publication du guide, les membres proposent que soient faites :

- Une annonce dans le Phare de Ré la semaine précédente,
- Une affiche d'information mise à plusieurs points du village.

Madame LUTON remercie la police municipale ainsi que le placier de leur investissement dans la distribution de ce guide dans tous les lieux où il peut être utile.

2. POINT D'INFORMATION SUR LES TRAVAUX MENES PAR LE CCAS

Les *dernières réunions de travail* associant le CCAS et les membres de la Commission Vie Quotidienne ont permis :

- d'avancer sur le repérage des personnes en situation d'isolement ou de fragilité,
- d'identifier des référents du CCAS par secteur du village,
- d'envisager une action intergénérationnelle en lien avec l'école et/ou l'ALSH à l'occasion de la semaine bleue (Octobre 2017),
- de proposer dans le Kiosque de cet été une sensibilisation des personnes âgées et de leurs familles sur la prévention des chutes au domicile.

Concernant l'action intergénérationnelle, les membres de la Commission souhaitent qu'elle puisse se faire très en lien avec les enseignants de l'école. Si le mois d'octobre arrive un peu vite après la rentrée scolaire, il peut s'agir d'une petite action sur la Semaine Bleue, qui se poursuive de façon plus approfondie sur d'autres moments de l'année.

Madame LUTON explique qu'il s'agit d'un recensement volontaire des personnes fragiles sur leur demande personnelle et Monsieur le Maire rappelle que cette action entre dans le plan de référence qui sera bientôt rendu public.

Au sujet du plan de référence, Madame LUTON ajoute que le CCAS a bien avancé ses travaux sur la mise en place d'une réserve communale de sauvegarde et que les noms des futurs référents de quartiers seront rendus publics.

2.1. Atelier « Santé-vous bien au volant » :

L'ASEPT propose de tenir l'atelier (3 x 2 heures) aux dates suivantes :

- Vendredis 02, 09 et 16 juin 2017, matin ou après-midi (peuvent aussi intervenir les vendredis suivants le 16 juin),
- Lundis 19, 26 juin et 03 juillet 2017, matin ou après-midi.

Les membres de la commission proposent d'appeler les personnes intéressées par cet atelier, afin de connaître leur disponibilité avant de bloquer les dates de stage.

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit d'une remise à niveau des connaissances du code de la route et l'occasion de faire un point comportemental au volant.

3. POINT D'INFORMATION SUR LES PROJETS ECOLE/ALSH

3.1. Nouveau marché de restauration scolaire

Le marché actuel de restauration scolaire arrive à son terme à la fin de l'année scolaire.

La Commune a donc lancé un nouveau marché pour la cantine, et souhaite aller plus loin sur une alimentation respectueuse de la santé publique et de l'environnement. Voici notamment les critères qui seront mis en avant pour le choix du prestataire :

- *priorité aux produits frais et de saison, fruits et légumes bio (déjà le cas), ainsi que les desserts lactés,*
- *priorité aux viandes d'origine française avec label certifié,*
- *produits céréaliers, féculents et légumes secs avec des qualités nutritionnelles optimales.*
- *engagement en matière de développement durable : lutte contre le gaspillage alimentaire, circuits courts, fournisseurs respectueux de l'environnement,*
- *mode de préparation, animation et repas à thème, information des familles sur les repas.*

Ce nouveau marché est envisagé sur 3 ans (2017-2020).

Les membres de la Commission qui le souhaitent sont invités à venir participer à l'analyse des offres qui seront reçues dans le cadre de cet appel d'offres (NDRL : réunion fixée le 29 mai à 9h30).

Madame LUTON indique que des précisions ont été demandées aux sociétés ayant soumissionné, leurs offres étant jugées trop généralistes.

3.2. Tri des déchets et lutte contre le gaspillage alimentaire

Un travail autour du tri des déchets a été réalisé durant les vacances scolaires de février avec l'ALSH et l'appui de l'Ambassadrice du tri de la Communauté de Communes.

La mise en place du tri des déchets a été mise en place fin avril dans la cantine avec la table de tri.

Le projet d'une formation commune sur l'île de Ré autour de l'Alimentation Durable ne s'est pas concrétisé, il est proposé que l'équipe de l'ALSH bénéficie tout de même de cette formation hors de l'île de Ré dans le cadre du projet avec CYCLAD.

Limiter le bruit dans la cantine : *Un feu de contrôle du niveau sonore a été installé dans la cantine.*

3.3. TAPE 2017/2018

L'équipe de l'ALSH finalise le programme des TAPE pour l'année prochaine.

Beaucoup d'activités seront reconduites.

Les TAPE intégreront une activité cuisine sur plusieurs périodes qui plaît beaucoup aux enfants et permettra d'aller plus loin sur la démarche d'alimentation durable et d'éducation au goût.

Une activité photo est aussi envisagée en lien avec le « concours photo ».

Les membres de la Commission échangent sur les annonces du Gouvernement qui sembleraient laisser la possibilité de modifier les rythmes scolaires à partir de la rentrée 2018. Les délais sont très courts pour mener une réflexion concertée Commun/Ecole/Parents et revenir à une semaine de 4 jours dès la rentrée. D'autant plus qu'à ce jour aucun cadre législatif ou réglementaire n'est donné.

Les membres présents estiment qu'il serait intéressant de revenir à une semaine d'école de 4 jours car les enfants semblent très fatigués. Cependant une démarche intéressante a été ouverte par la mise en place des TAPE (découverte d'activités pour les enfants favorisant l'éveil et l'épanouissement). Il serait nécessaire de regarder ce qui peut être gardé de cette démarche si les TAPE étaient amenées à ne plus exister. C'est pourquoi la Commission est plutôt favorable à revoir l'organisation des rythmes scolaires et des TAPE en perspective de la rentrée de septembre 2019. Un échange avec les enseignants va être fait prochainement pour avoir leur sentiment sur cette question.

Madame LUTON précise que la position du gouvernement est assez floue pour l'instant mais que les activités riches et intéressantes qu'ont apportées les TAPE sont peut-être à repenser dans un autre cadre en cas de disparition de ce cadre.

Monsieur le Maire ajoute que ce problème concerne toutes les Communes de l'île et qu'un débat s'est instauré au sein de la Communauté de Communes qui a mis en évidence que 7 des 10 Communes du territoire se préparent à stopper ces activités dès la rentrée prochaine. Il explique qu'il est effectivement difficile de mener des politiques différentes sur un même territoire quand les rythmes scolaires ont un impact direct sur les transports scolaires et les associations assurant les activités extérieures au temps scolaire. Il juge qu'une orientation devra être prise sous deux semaines en concertation avec les enseignants et les intervenants afin d'être prêt lorsque le texte officiel sortira.

3.4. Portail Familles

Pour la prochaine rentrée scolaire (octobre 2017), la mise en place du Portail Familles devrait être opérationnelle.

Ce portail permettra aux familles, qui le souhaitent, de disposer d'un espace Internet sécurisé pour :

- inscrire directement leur(s) enfant(s) à la cantine, à la garderie périscolaire, au centre de loisirs ou aux TAPE,
- recevoir leur(s) facture(s) de façon dématérialisée,
- régler en ligne leur(s) facture(s)

Les agents communaux concernés vont être formés les 23 et 24 mai et une période de test avec quelques familles volontaires est envisagée entre juin et juillet.

4. FETE DE LA MUSIQUE

Une réunion a eu lieu ce jeudi 11 mai matin avec les partenaires qui ont souhaité s'impliquer sur l'organisation de la Fête de



la Musique 2017 : La Couarde en Fête, le Club de l'Amitié, l'Harmonie Municipale, mais aussi des commerçants comme LES MOUETTES et le CARROUSSEL 1900 de Tony BAUDU (La Salicorne et la poissonnerie SOUVIGNON non présents ce matin sont aussi associés à cette fête).

Voici ce qui a été convenu :

➤ **Proposition de déroulé :**

Sous le Kiosque :

- 17h30 : inauguration du Kiosque et information sur la salle de musique,
- 17h45 : concert de l'Harmonie Municipale,
- 18h15 : pot de l'amitié,
- 18h30 : concert du Coin'Tet (1h15),
- 19h30 : concert des Tong Rider (1h),
- 20h45 : concert des Riot of The Black Puppets (1h45).

Sur le parvis de l'église :

- 19h – 20h30 : Concert de Roue Libre.

➤ **Restauration – buvette**

- burgers et pommes de terre de l'Ile de Ré par la Salicorne
- fricassées de seiches par la poissonnerie SOUVIGNON,
- grillades viandes, merguez par Les Mouettes
- buvette et gâteaux par le Club de l'Amitié

➤ **Communication**

- affiche :
 - sera réalisée par Nicolas BELLON,
 - prête pour début juin,
- diffusion :
 - par Facebook (Mairie) + communiqué,
 - affichage dans le village et autres communes (avec aide de l'Harmonie et Tony BAUDU),
 - publication Phare de Ré, à voir si les commerçants peuvent la prendre en charge,
 - article Phare de Ré à voir avec Christine Cadoret,
- banderoles entrées de village, avec des banderoles récupérées par La Couarde en Fête,
- diffusion radio Soleil de Ré prise en charge par La Couarde En Fête.

Le Conseil départemental ayant participé financièrement à la réhabilitation du kiosque, Monsieur le Maire souhaite que son Président soit invité ce jour-là.

4. REFLEXION SUR LES DECORATIONS DE NOEL

Suite aux premiers échanges de février, les membres de la Commission propose de repartir sur un éclairage en location mais en centrant les lumières sur certaines zones du village (Mail, centre, zones habitées).

- *Décoration des arbres du Marché du Mail ou décoration des arbres entre la Pharmacie et le Peu des Hommes,*
- *Grand sapin supplémentaire sur l'esplanade du Mail,*
- *Eclairage de la Grande Rue jusqu'à Cycland avec :*
 - *Des boules traversant la rue quand il n'y a pas d'arbres,*
 - *Plutôt des lumières blanches que de la couleur,*
 - *Guirlandes led blanches très simples dans les arbres,*
 - *Cordon led pour souligner le Kiosque et le fronton de l'Eglise (qui pourraient être gardés l'été).*

Les membres de la Commission font aussi une sélection de lumières dans les catalogues à leur disposition.

Ces propositions seront transmises à la Commission Grands Travaux en charge de l'éclairage public.

Monsieur le Maire rappelle que le coût de location des éclairages de Noël pour un seul mois s'élève à environ 16 000 €

5. POINTS DIVERS

- *Le nouveau matériel fêtes et cérémonies prévu pour 2017 a été acheté (tables et bancs extérieurs et 2 Tivolis).
L'APE qui les a « testés » pour son vide-grenier en a été très satisfaite.
Le formulaire de demande de matériel pour les associations a été refait pour tenir compte de ces nouveautés.*
- *Information sur la plaquette en cours de réalisation pour présenter le **Plan de Référence***
- ***Octobre Rose** : Annick Devaud informe que les tricoteuses de La Couarde ne pourront se mobiliser pour Octobre Rose car elles sont impliquées sur un autre projet. Les membres de la Commission évoquent plusieurs pistes qui pourraient permettre de mieux décorer le village à cette occasion et ainsi d'avantage sensibiliser :*
 - *Décoration avec des pétales de roses qui auront été préalablement congelés,*
 - *Lumières roses**Une rencontre au sein de la Bibliothèque pourrait aussi être proposée autour d'un livre.*

A cet exposé, Madame LUTON ajoute que parmi les spectacles estivaux, deux spectacles de rue sont éligibles au fonds départemental d'aide à la diffusion culturel en milieu rural et indique qu'il s'agit de « Making Off Tambouille » de la compagnie « Gaj'Art » et « Balman » de la compagnie « Donne un Spectacle » dont les prestations s'élèvent respectivement à 1 010 € et 900 € TTC. Le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire d'obtenir les aides départementales évoquées.

Revenant sur le matériel d'animations récemment acquis par la Commune, Madame CANARD souhaite une réflexion sur l'adaptation du formulaire de prêt et/ou location ainsi que sur l'instauration d'une caution au moins pour les particuliers et les associations non couardaises. Ce sujet est jugé sensible par Monsieur le Maire qui souhaite une concertation avec les associations couardaises, très investies dans la vie du village. Madame HERAUD quant à elle, estime que demander une est tout à fait classique.

2.2 – SOUS-COMMISSION « MER ET LITTORAL » DU 15 MAI 2017

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur BERTHELOT.

Le groupe de travail « Mer et littoral » de la commission « Protection du territoire et économie » s'est réuni le 15 mai 2017 à 19 H 00 dans les locaux de la mairie avec les divers intervenants des activités nautiques.

1- INSTALLATION

Mr Larmier a indiqué attendre la prochaine grande marée pour s'installer.

Mr Coustenoble est installé

2- HORAIRES D'OUVERTURE PLAGE DU PEU RAGOT

Horaires inchangés : Accès interdit tous les jours du 1^{er} juillet au 31 août de 10 H 00 à 13 H 00 et de 14 H 00 à 19 H 30.

3- NETTOYAGE DES PLAGES

Il sera assuré par Arc Environnement comme l'an passé.

Le nettoyage quotidien sera fait à partir de 7 H 00 de La Pergola au Peu Ragot par une équipe autonome.

Les plages des Anneries aux Follies et du Camping au Boutillon sont faites par une autre équipe.

Pas de ramassage de samedi.

Le ramassage se fait du pied de la dune jusqu'à la laisse de mer, poubelles incluses.

Les professionnels doivent se charger de l'évacuation de leurs déchets.

Les cendriers de plage seront distribués directement sur la plage par une personne en triporteur sur les plages dites urbaines.

9000 cendriers sont prévus pour la distribution.

Une certaine quantité sera donnée aux professionnels des Prises et les services techniques fabriqueront un cendrier fixe.

En basse saison, il est envisagé de positionner à des emplacements restant à déterminer, des « box déchets de plage ».

Monsieur BERTHELOT précise que l'agent chargé de la distribution des cendriers de plage sera vêtu d'un tee-shirt spécifique et qu'un windflag sera installé pour que l'opération soit bien repérée.

Il indique à Madame LUTON que la distribution de cendriers de plage n'est pas prévu à Goisil mais que les différents intervenants, dont le CNCG, en auront à disposition.

4- POSTE DE SECOURS

Les surveillants de baignade (3 sauveteurs) seront présents du 8 juillet au 3 septembre.

Comme l'an passé, un petit déjeuner des intervenants des plages, surveillants, office de tourisme, SNSM, police municipale, ARC Environnement et services techniques sera organisé sur place.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que les gendarmes saisonniers arrivent le même jour que les sauveteurs, à savoir le 8 juillet.

5- PROJETS ET REALISATIONS EN COURS ET A VENIR.

5-1 PARKING DES PRISES

Le projet de réaménagement de l'arrière plage des Prises est en cours d'instruction, il doit passer en commission des sites.

Quelques remarques sont faites à la présentation du dossier :

Prévoir un accès professionnels à côté de la barrière haute.

Vérifier que l'accès plagiste permette aux remorques (10m) de manœuvrer.

Si possible, réception des travaux fin Mars.

Gestion des futures toilettes sèches ?

Y a-t-il une ligne électrique ?

Une demande est faite par les intervenants d'avoir des toilettes provisoires pour la saison.

A ce sujet, Monsieur BERTHELOT estime que l'installation de toilettes sèches provisoires dès cette année risque de poser un problème de gestion, ce que confirme Madame HERAUD qui a vécu cette expérience lors de tournois handi-tennis. Par ailleurs, Monsieur le Maire rappelle que les travaux du site des Prises devraient être livrés pour l'été 2018.

5-2 PLATE FORME PERGOLA

L'objectif est d'aménager le haut des enrochements pour protéger le haut de la dune.

Le projet consiste en « l'intégration d'une plate-forme bois démontable évitant le piétinement diffus à travers la dune ». Cette plate-forme sera accessible aux personnes à mobilité réduite, via une rampe. La surface sera de 4m X 8m.

La dune est renaturée au fur et à mesure.

5-3 DIGUE DU BOUTILLON

Le chantier est terminé.

Des emplacements de parking sont réservés pour les ostréiculteurs et les activités de plage.

Un projet de plage au Moulin Brûlé est prévu car il n'y a plus d'accès via la digue quand la mer est haute.

6- MOUILLAGES FORAINS.

Il est rappelé que les mouillages forains sont interdits et aux risques et périls des utilisateurs.

Un projet de mouillage collectif est envisagé au Boutillon mais il serait en gestion déléguée, ce ne serait pas une gestion communale.

7 - DIVERS

Une surveillance aléatoire des équipements publics sera effectuée par une société privée sur le secteur de La Pergola au Peu Ragot la nuit pendant la saison.

Monsieur le Maire précise que cette surveillance est prévue en juillet et août et concerne le poste SNSM et les WC du eu Ragot, les WC de la Pergola et les halles de marché du Mail.

3 - BUDGET 2017 DU CAMPING – DECISION MODIFICATIVE N° 1

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur BERTHELOT qui rappelle que lors du vote du budget 2017 du camping municipal « Le Rémondeau », 4 000 € ont été prévus à l'article 695 pour l'impôt sur les bénéfices de 2016.

Il explique que les services des impôts ont adressé un rappel de 4 576 € au titre de l'IS 2014 par mél du 12 mai dernier et donc que, l'IS 2016 s'élevant à 2 124 €, il manque 2 700 € de crédits à l'article 695.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de modifier le budget 2017 du camping comme suit

Art 695 – Impôts sur les sociétés : + 3 000 €

Art 7083 – Locations : + 3 000 €

4 - CAMPING MUNICIPAL « LE REMONDEAU » – FIXATION DES TARIFS DE VENTE D'OBJETS PROMOTIONNELS

Invité en ce sens, Monsieur BERTHELOT explique que les clients du camping municipal « Le Rémondeau » étant friands de souvenirs, il est envisagé de leur proposer à la vente des tee-shirts blancs sérigraphiés.

Le Conseil Municipal étant seul compétent pour la fixation des tarifs communaux, il propose de vendre ces objets promotionnels au prix de 12,00 € TTC l'unité.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal unanime approuve cette proposition et fixe le tarif de vente des tee-shirt sérigraphiés « Camping Le Rémondeau » à 12,00 € TTC l'unité.

5 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que, dans le cadre des déroulements de carrières des agents de la Collectivité, la Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion a émis un avis favorable à une promotion interne et quatre avancements de grades.

En conséquence, il propose au Conseil Municipal qui accepte à l'unanimité, les crédits budgétaires étant suffisants, de modifier le tableau des effectifs comme suit

FILIERE ADMINISTRATIVE			
Postes	Situation au 1/04/2017 en ETP	Propositions au 1/07/2017 En ETP	Observations
DGS 10 à 20000 H	1	1	
Rédacteur Pl 2 Cl	1	1	
Adjoint adm Pl 1 Cl	1	1	
Adjoint adm Pl 2 Cl	2	2	
Adjoint adm	2	2	
Totaux	7	7	

FILIERE TECHNIQUE			
Postes	Situation au 1/04/2017 en ETP	Propositions au 1/07/2017 En ETP	Observations
Technicien Pl 1 Cl	1	1	
Agent de Maîtrise	0	1	Promotion interne
Adjoint tech Pl 1 Cl	0	1	Avancement de grade
Adjoint tech Pl 2 Cl	1.80	0.80	2 suppressions et 1 création
Adjoint tech	6	5	
Totaux	8.80	8.80	

FILIERE ANIMATION			
Postes	Situation au 1/04/2017 en ETP	Propositions au 1/07/2017 En ETP	Observations
Adjoint d'anim Pl 1 Cl	0	1	Avancement de grade
Adjoint d'anim Pl 2 Cl	2	1	
Adjoint d'anim	3	3	
Totaux	5	5	

FILIERE CULTURELLE			
Postes	Situation au 1/04/2017 en ETP	Propositions au 1/07/2017 En ETP	Observations
Assistant qual de conservation 1 Cl	1	1	
Assistant qual de conservation 2 Cl	0	0	
Totaux	1	1	

FILIERE POLICE MUNICIPALE			
Postes	Situation au 1/04/2017 en ETP	Propositions au 1/07/2017 En ETP	Observations
Gardien de PM	1	1	
Totaux	1	1	

6 - AMENAGEMENT DES ESPACES DU SQUARE – DEMANDES DE SUBVENTIONS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la rencontre du 29 mai 2017 avec le maître d'œuvre chargé de cet aménagement n'a pu aboutir à un chiffrage définitif de chacun des 3 secteurs définis, à savoir le secteur « commémoratif » et les secteurs « jeux et loisirs » et « paysager et détente ».

Il rappelle le calendrier prévu

- 15 juin : consultation des entreprises
- 15 juillet : remise des offres
- 30 juillet : notification du marché
- 15 septembre : préparation du chantier
- 1^{er} octobre : début des travaux

et propose à l'Assemblée, étant donnés les délais restreints de solliciter les subventions sur la base des premières estimations, à savoir 74 086,05 € HT pour l'espace de commémoration et 91 964,14 € HT pour les secteurs paysager et de jeux regroupés

Monsieur le Maire rappelle les estimations des rues attenantes au square qui sont intégrées au programme :

- Rue du Général de Gaulle : 138 000 € TTC
- Petite rue des Ecoles : 86 000 € TTC
- Rue du Square : 108 000 € TTC

Il précise que l'enlèvement et la réinstallation des jeux sont prévus hors marché par des entreprises spécialisées.

Madame TURBE s'enquière de l'installation de supports à vélos sur la zone ainsi que de la réhabilitation du monument aux morts (pierres et inscriptions) et Monsieur le Maire précise que les supports à vélos ne sont pas prévus dans l'immédiat et que la restauration du monument sera envisagée en collaboration avec les Anciens Combattants.

6.1 – SQUARE - AMENAGEMENT SECTEUR COMMEMORATIF – DEMANDES DE SUBVENTIONS

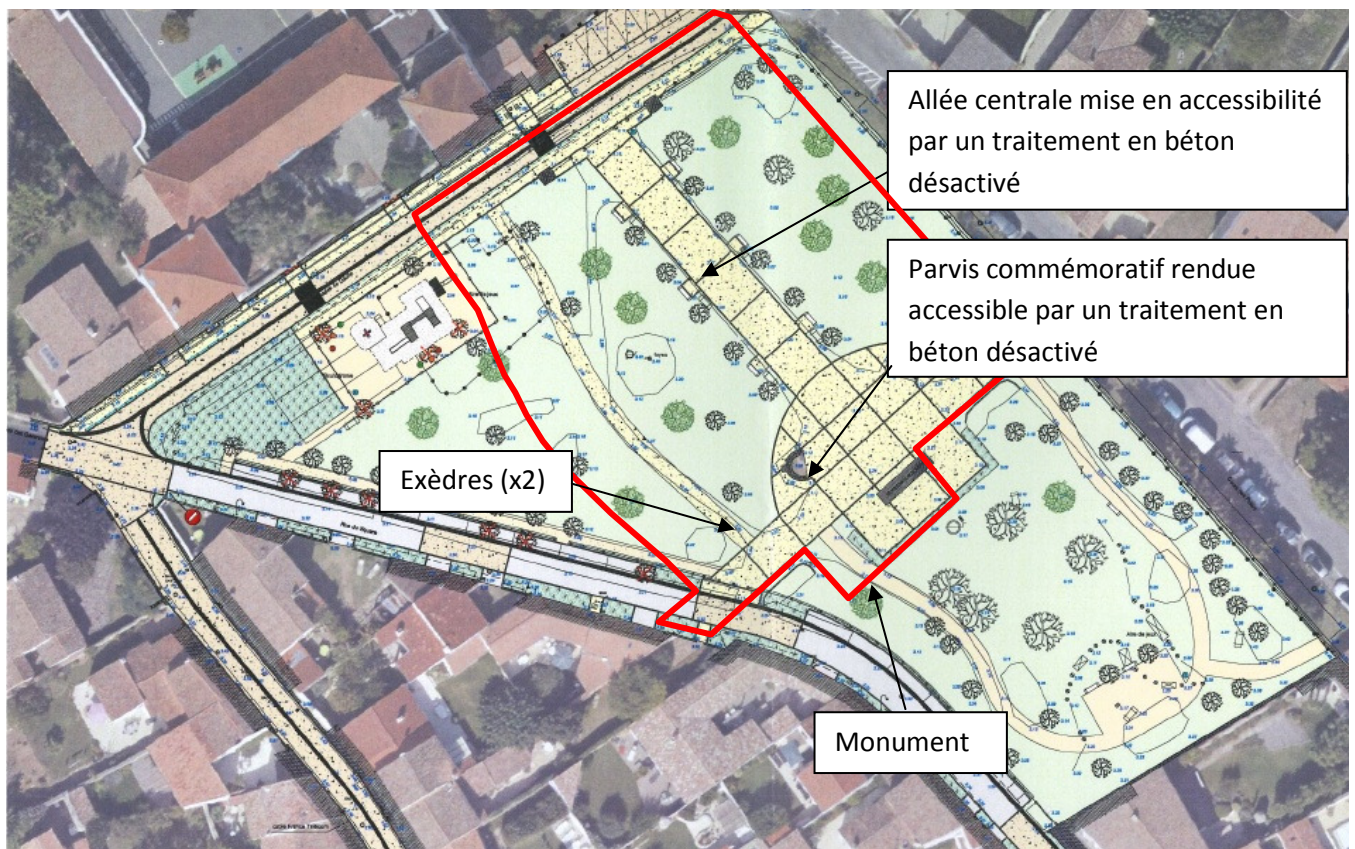
Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune de La Couarde-sur-Mer, assistée par le cabinet DL INFRA, réalisera entre l'automne 2017 et le printemps 2018 des travaux de réaménagement du square pour :

- remettre en valeur cet espace singulier et caractéristique du village,
- clarifier les usages du site en sectorisant l'espace en deux parties (commémoratif et paysager & jeux),
- sécuriser, rendre accessible et améliorer les liaisons avec le reste du village, notamment école et centre bourg,

Pour le secteur commémoratif, l'objectif est de valoriser cet espace par un traitement minéral et végétal soigné permettant de garantir le respect des lieux dans le cadre d'un aménagement fidèle au plan d'origine du square de 1919.

Il précise que cet aménagement a fait l'objet d'une présentation le 21 septembre 2016 auprès des représentants de l'Association des Anciens Combattants et de l'Association de Protection des Sites Couardais (APSC) qui ont émis un avis favorable.

L'inauguration de l'espace rénové est prévue pour les 100 ans de l'Armistice de la 1^{ère} Guerre Mondiale, le 11 novembre 2018.



Monsieur le Maire présente le plan de financement prévisionnel qui est le suivant :

Travaux préalables	2051,63 €	Département (25%)	18 521,51 €
Terrassements	3 320,50 €	Fonds propres	52 564,54 €
Béton	289,60 €		
Adaptation des regards	170,00 €		
Voirie-revêtements	47 222,00 €		
Maçonnerie	806,00 €		
Mobilier urbain	9 593,12 €		
Espaces verts	6 960,00 €		
Plan de récolement	550,80 €		
MOE (4,40%)	3 122,40 €		
Total dépenses HT	74 086,05 €	Total recettes HT	74 086,05 €

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal unanime arrête le plan de financement tel qu'exposé ci-dessus et sollicite les aides financières du Département de la Charente-Maritime au titre du Fonds de Revitalisation et de la DRAC ainsi que de tout autre partenaire financier. Monsieur le Maire est chargé de faire aboutir cette décision.

6.2 – SQUARE - AMENAGEMENT SECTEURS PAYSAGER ET DE JEUX

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune de La Couarde-sur-Mer, assistée par le cabinet DL INFRA, réalisera entre l'automne 2017 et le printemps 2018 des travaux de réaménagement du square pour :

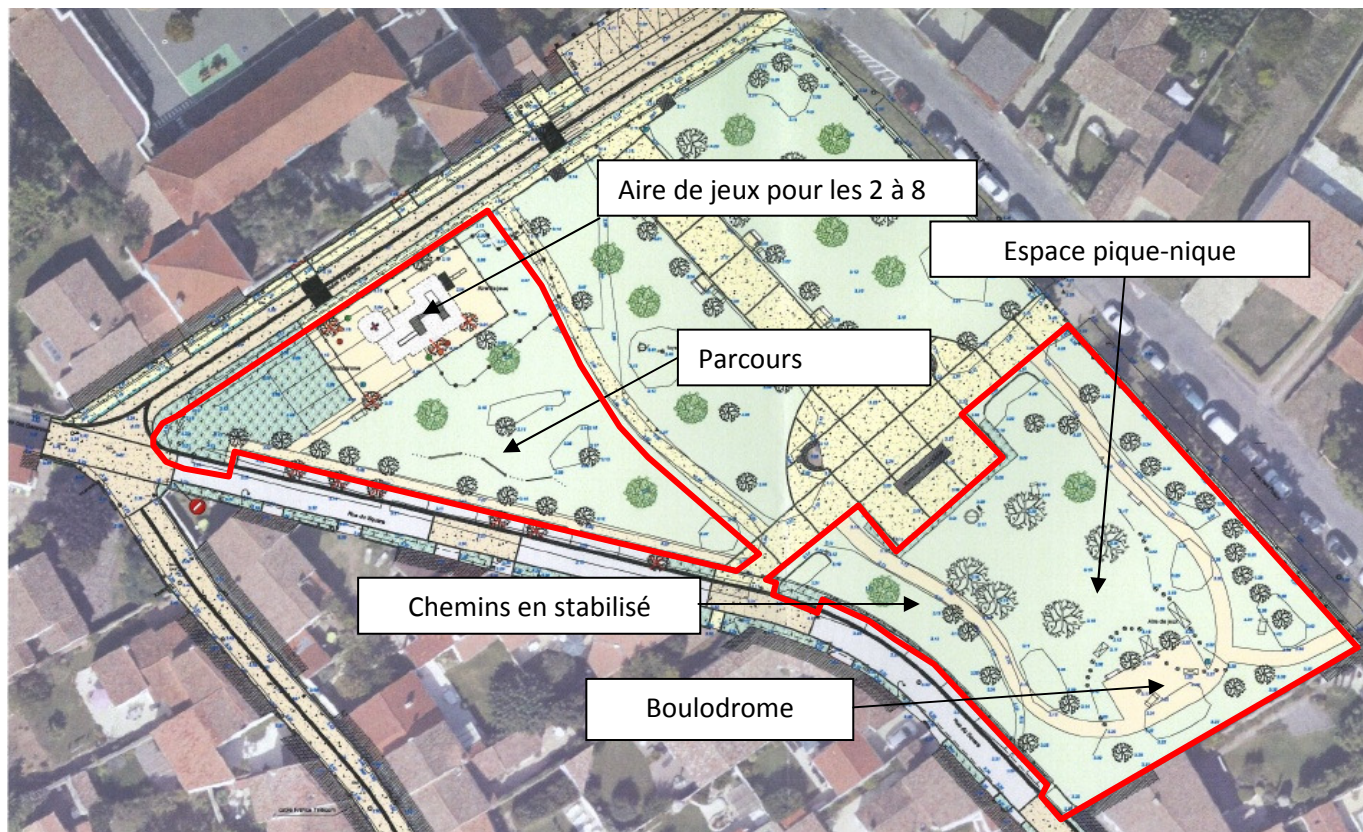
- remettre en valeur cet espace singulier et caractéristique du village,
- clarifier les usages du site en sectorisant l'espace en deux parties (commémoratif et paysager & jeux),
- sécuriser, rendre accessible et améliorer les liaisons avec le reste du village, notamment école et centre bourg,

Pour les secteurs paysager et de jeux, l'objectif est

- de regrouper en un même endroit, côté ALSH et école, l'aire de jeux dédiée aux 2 à 8 ans et le parcours aventure, actuellement éloigné du premier, afin de faciliter la surveillance des enfants par les parents ; par ailleurs, l'emprise de l'aire de jeux sera décalée et agrandie pour permettre d'accueillir des jeux supplémentaires, l'enceinte sera gérée par des barrières et un portillon en bois et le sol sera traité avec du sable pour amortir des chutes ; cet espace sera également équipé de 3 corbeilles à papier et de 4 bancs.
- d'obtenir un aspect naturel, sous un couvert boisé affirmé, dédié à la détente, aux moments de partage en famille ; à la demande de l'Association de Protection des Sites Couardais (APSC), consultée pour cet aménagement, un boulodrome sera implanté en partie sud le long du cheminement en stabilisé.

-

-



Monsieur le Maire présente le plan de financement prévisionnel qui est le suivant :

Travaux préalables	4 103,26 €	Département (25%)	22 991,04 €
Terrassements	8 477,10 €	Fonds propres	68 973,10 €
Démolition	1 069,50 €		
Béton	1 158,40 €		
Adaptation des regards	640,00 €		
Voirie-revêtements	30 225,40 €		
Maçonnerie	1 612,00 €		
Mobilier urbain	32 171,00 €		
Espaces verts	7 530,00 €		
Plan de récolement	1 101,60 €		
MOE (4,40%)	3 875,88 €		
Total dépenses HT	91 964,14 €	Total recettes HT	91 964,14 €

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal unanime arrête le plan de financement tel qu'exposé ci-dessus et de sollicite l'aide financière du Département de la Charente-Maritime au titre du Fonds de Revitalisation. Monsieur le Maire est chargé de faire aboutir cette décision.

S'instaure alors une discussion sur le choix du mobilier du square et Monsieur le Maire donne un délai de 8 jours aux élus pour faire des propositions autres que ce qui a été arrêté avec le maître d'œuvre le 29 mai dernier. Il complète en détaillant le choix des bornes et des corbeilles.

A Madame CANARD qui demande si un compteur forain a été intégré au projet, il explique la présence de deux puits sur le secteur dont l'eau va être analysée en vue de l'installation d'un système d'arrosage automatique non prévu à ce jour au cahier des charges et que deux options seront possibles :

- si l'eau n'est pas salée, il faudra installer une pompe immergée et donc un compteur électrique
- si l'eau n'est pas utilisable, il faudra faire installer un compteur vert et donc un supprimeur qui lui aussi nécessitera un branchement électrique qui pourra être repiqué sur le TGBT de l'école

En l'absence de Monsieur PALITO, Monsieur le Maire demande à Madame TURBE si l'éclairage du square a été prévu avec le SDEER et cette dernière indique que seul le monument aux morts a été traité pour le moment.

Quant aux arbres, il explique qu'une étude phytosanitaires des existants est prévue, le projet intégrant l'enlèvement d'une dizaine d'unités et la plantation d'une quinzaine, le maître d'œuvre devant faire des propositions d'essences.

7 - AMENAGEMENT DE LA PETITE RUE DES ECOLES – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE 2017

Monsieur le Maire rappelle que la Commune de La Couarde-sur-Mer engage à partir de l'automne 2017 des travaux d'aménagement de voirie autour du square et à proximité de l'école pour répondre à une série d'objectifs identifiés à travers différentes études telles que le Plan d'Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics (PAVE) validé par délibération du 16 mai 2013, l'étude de voirie réalisée par le bureau d'études DCI Environnement en 2016 et la réalisation d'un nouveau plan de référence pour la période 2017-2027.

Pour ce qui est de la petite rue des Ecoles, il explique qu'il convient de conforter son rôle de liaison principale entre le centre et l'école par un aménagement adapté de qualité similaire à celui du centre pour marquer son intégration à la future zone de rencontre qui sera mise en place une fois l'aménagement réalisé et ce, afin de prioriser la marche comme mode de déplacement principal et sécuriser ce cheminement d'accès à l'école.

Il propose le plan de financement prévisionnel suivant :

Préparatifs	2 397,50 €	Département (40% de 50 000 € HT)	20 000,00 €
Terrassements	4 268,50 €	Fonds propres	53 505,00 €
Réseaux	15 957,00 €		
Voirie	49 882,00 €		
Plan de récolement	1 000,00 €		
Total dépenses HT	73 505,00 €	Total recettes HT	73 505,00 €

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité la réalisation du projet d'aménagement de la petite rue des Ecoles et en arrête le plan de financement tel qu'exposé ci-dessus. Il sollicite par ailleurs l'aide financière de la Direction des Infrastructures du Département de la Charente-Maritime au titre des Amendes de Police 2017 dans la limite de 40% d'un montant plafond de travaux de 50 000,00 HT et charge Monsieur le Maire de mener à bien cette décision.

8 - QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

8.1 – LISTE DES MACHES SIGNES PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, depuis le 1^{er} janvier 2017, les marchés suivants ont été signés par délégation permanente accordée par le Conseil Municipal le 2 avril 2014

Objet	Entreprises	Montant TTC
Maintenance des systèmes de protection incendie	VIAUD Incendie	Marché à bordereau de prix
Travaux de VRD 2017	EIFFAGE TP Sud-Ouest	40 038,46 €
Fournitures de produits d'entretien	BARRE SARL	6 000,00 € minimum

8.2 – REVISION SIMPLIFIEE DU POS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Communauté de Communes va lancer, après le Conseil Communautaire du 7 juillet 2017, une révision simplifiée du Plan d'Occupation des Sols de la Commune afin d'éliminer quelques « coquilles ». Il indique que cette procédure devrait durer 2 à 3 mois et propose aux Conseillers Municipaux de lui signaler les points à améliorer sans toutefois modifier l'économie du document.

8.3 – CONSTITUTIONNALITE DE L'ECOTAXE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Conseil Constitutionnel, saisi d'une question prioritaire de constitutionnalité, a jugé l'Ecotaxe constitutionnelle le 24 mai dernier.

8.4 – ANALYSES EAUX DE BAIGNADE

Monsieur le Maire explique que l'eau de la plage de Goisil sera analysée en juin, juillet et août de cet été afin d'en surveiller la qualité.

8.5 – POINT SUR LES TRAVAUX EN COURS

Monsieur le Maire fait un point sur les travaux en cours sur le territoire de la Commune.

- Les travaux du carrefour de Thomazeau respectent les délais.
- Ceux des rues autour du square aussi avec la fin de la rue du Square la semaine prochaine et les reprises de voirie des 3 rues à suivre.
- L'intervention d'ENEDIS dans la Grand Rue a été suivie d'un goudronnage rapide car le pavage demande 20 jours de séchage et ne pourra donc être réalisé qu'à l'automne.
- L'aménagement définitif du parking du Boutillon sera terminé en 2018 à partir du projet prévu pour septembre 2017 ; sa gestion sera ensuite déléguée à la Commune. L'aménagement de traversées piétonnes en deux temps est envisagé au niveau de la rue de la Davière et du camping de l'Océan avec vraisemblablement une participation financière de la Commune.

8.6 – STATIONNEMENT

Monsieur le maire informe le Conseil municipal que deux horodateurs vont être remplacés afin de faire face aux nouvelles obligations de gestion de stationnement applicables en 2018.

Il ajoute à ce sujet qu'un choix concerté devra avoir lieu en septembre pour la gestion des amendes de stationnement.

8.7 – PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL

Le prochain Conseil Municipal est fixé au mercredi 28 juin à 20 H 30.

8.8 – AUTRES INFORMATIONS

Madame TURBE indique que la nouvelle épareuse des espaces verts vient d'être reçue et que le cheminement d'accès aux tennis a été remis en état par le service des espaces verts et AI17 qui ont réalisé un très bon travail rendant la voie accessible aux personnes en situation de handicap.

L'ordre du jour étant épuisé,
la séance est levée à 20 H 35